

Véhicule acheté sans carte grise

Par dams_old, le 17/07/2007 à 19:43

Bonjour

En novembre j'ai acheté une camionette a une personne qui n'avait pas fait de carte grise a son nom après l'avoir elle meme achetée. Par la faute des premiers acheteurs le proprietaire initial a recu des amendes. Par la suite il a donc intenté une action a leur encontre. La prefecture ne veut pas établir de carte grise a mon nom puisque l'affaire est en cours. Puis je esperer obtenir une carte grise avant la fin de l'action du proprietaire initial? Sinon dois je a mon tour intenter une action en resiliation de vente a l'encontre des premiers acheteurs?